



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle de légalité
Affaire suivie par Mlle Thavot et M. Michaud
04.70.48.33.66
04.70.48.33.75
isabelle.thavot@allier.gouv.fr
jean-louis.michaud@allier.gouv.fr

Moulins, le 28 mars 2014

Télécopie : 04.70.48.31.17
Circulaire n°21/2014

Le Préfet de l'Allier

à

Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires du Département
Mesdames et Messieurs les Présidents des Etablissements Publics
de Coopération Intercommunale
Monsieur le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
Monsieur le Président du conseil d'administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
Messieurs les Présidents des CCAS
de Moulins, Montluçon et Vichy
Madame la Directrice du Centre National du Costume
de Scène à Moulins (CNCS)
Messieurs les Sous-préfets de Montluçon et Vichy
(en communication)

Objet : élection et constitution des commissions d'appel d'offres et des commissions de
délégation de service public

Référence : code des marchés publics et code général des collectivités territoriales

J'ai l'honneur de vous informer que deux fiches pratiques de conseils concernant
chacune des commissions visée en objet, ont été établies et mises en ligne sur le site
<http://www.allier.gouv.fr/fiches-conseil-a427.html>.

Je vous invite donc à consulter ces fiches en cas de besoins.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

SIGNÉ

Serge BIDEAU